

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 2003

Québec, le 11 septembre 2003

Monsieur Normand Dubé
Directeur général
Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
LaSalle (Québec) H8N 2J4

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Techniques administratives* (410.12)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 8 septembre dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites que le Cégep André-Laurendeau a données au rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives*, conduisant à l'obtention du DEC. Dans ce rapport, la Commission formulait quatre recommandations qui portaient sur l'établissement de liens plus étroits entre le Collège et le milieu, la charge de travail exigée des élèves, l'application de la PIEA et l'équivalence entre les stages, et l'émergence d'un leadership organisationnel et pédagogique fort qui rallie tous les acteurs susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre du programme.

Le Collège a procédé à l'autoévaluation de son programme *Techniques administratives*, en 1996-97; depuis, les différentes options qu'il offrait dans ce programme ont été développées en programmes distincts : *Techniques de la logistique du transport* (1998), *Gestion des commerces* et *Techniques de comptabilité et de gestion* (2002).

Pour ce qui concerne le programme *Techniques de la logistique du transport*, le Collège a donné une suite adéquate aux recommandations de la Commission sauf en ce qui touche l'application de la PIEA; s'il a, pour ce programme, veillé à ce que les stages présentent des situations d'apprentissage comparables, grâce, notamment, à l'élaboration de plans-cadres, sa PIEA et son application nécessitent, selon son propre avis, une révision qu'il n'a pas encore réalisée.

Quant aux deux autres programmes issus de *Techniques administratives*, dans son rapport de suivi, le Collège ne mentionne pas qu'il a établi des liens étroits avec le milieu socio-économique; quant à la charge de travail exigée de l'élève, même si le Collège, lors de la révision du programme, a dû la revoir également, la Commission aurait souhaité obtenir de l'information à ce sujet.

La Commission a pu apprécier l'importance de la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation* (PIGEP) que le Collège s'est donnée depuis l'évaluation de *Techniques administratives*, particulièrement en ce qu'elle favorise l'établissement de l'approche programme et la concertation entre les différents acteurs qui participent au développement et à l'application des programmes.

Quant aux mesures prises par le Collège en regard des suggestions qu'elle lui avait faites, la Commission prend bonne note particulièrement de celles qui touchent l'élaboration d'un plan de perfectionnement, la révision des instruments d'évaluation dans le cadre des stages en *Techniques de la logistique du transport*, la relance et le suivi des élèves auxquels il manque peu de cours pour obtenir leur diplôme.

La Commission s'attend donc à être informée des mesures que prendra le Collège pour s'assurer, lorsqu'il l'aura révisée, de l'application de sa PIEA dans tous les programmes issus de *Techniques administratives*; elle s'attend également à ce que le Collège précise les actions qu'il a prises en *Gestion des commerces* et en *Techniques de comptabilité et de gestion* pour donner suite aux recommandations portant sur les liens avec le milieu et sur la charge de travail exigée. Quant au programme *Gestion et exploitation en transport routier* conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et évalué en même temps que *Techniques administratives*, la Commission compte recevoir un rapport faisant état des suites données par le Collège à sa recommandation portant sur la qualité des évaluations et sur l'atteinte des objectifs du programme dans chacun des cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer